Jours



DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) - Distanciel

Cette formation détaille le fonctionnement d'un collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT), et fournit les clés pour organiser et animer ces réunions rassemblant les acteurs du chantier.

Objectifs opérationnels

- Appliquer une démarche évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise
- Rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Définir un plan de prévention
- Appliquer des méthodes et outils pour l'élaboration ou l'amélioration du document unique

Public Concerné



14.00 Heures

- Chefs d'établissements
- Préventeurs, HSE
- Responsable d'exploitation

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Contextes juridiques et champs d'application

- Origine de l'obligation d'établissement du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Obligation de l'employeur
- Sanctions en cas de non-respect

Objectifs, utilité du DUERP

- Structure du DUERP
- Contenus, méthodes

Rôles des institutionnels, des organismes de la prévention et des autorités

- Médecine du travail
- Inspection du travail
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)

Préparation de la démarche

- Description de l'entreprise et de son activité
- Identification des dangers et des situations d'exposition des travailleurs

Évaluation et hiérarchisation des risques

- Classement grâce à des critères propres à l'entreprise (basés sur la probabilité d'occurrence, la gravité, la fréquence)
- Nombre de personnes concernées
- Perception des risques dans l'entreprise
- Suppression des risques
- Prévention collective
- Prévention individuelle
- Prioriser les mesures de prévention à mettre en place
- Facteurs réducteurs

Élaboration du programme d'actions de prévention

- Mesures de prévention primaire, secondaire, tertiaires pertinentes discutées au sein de l'entreprise
- Facteurs réducteurs

Avis des instances représentatives du personnel

- Formalisation par le chef d'entreprise
- Plan d'actions (avec échéancier, moyens à mettre en oeuvre)

Mise à jour du DUERP

Version : S136-20241124



Consultations, tenues à disposition, transmission du DUERP Bilan annuel

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur HSE, préventeur santé sécurité au travail ou coordonnateur SPS.

Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél.: 0130852490

Mail: formation@groupeginger.com

Version : S136-20241124